

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

# Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées

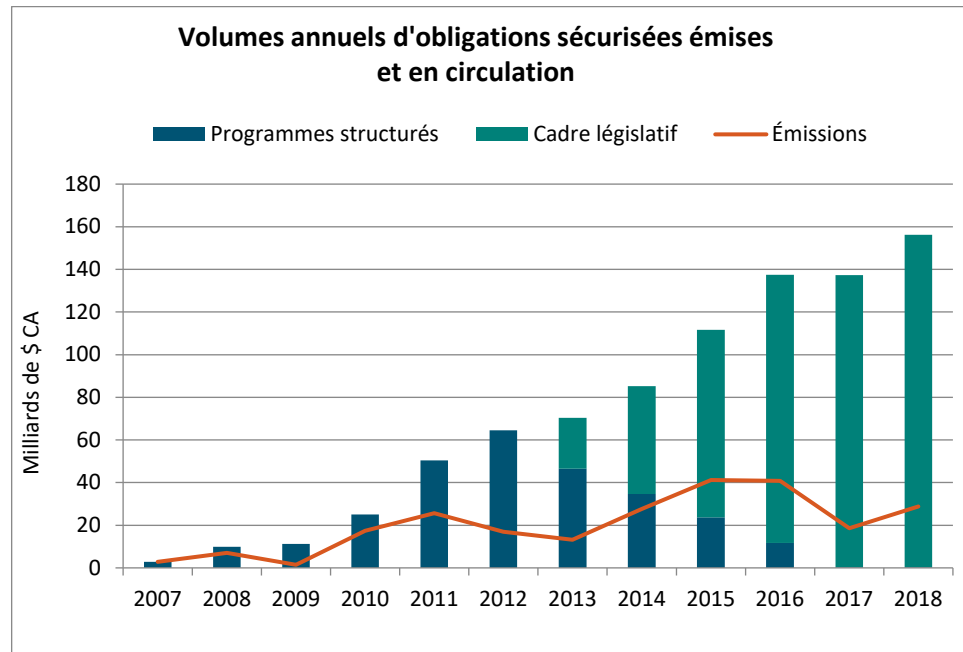
**TROISIÈME TRIMESTRE**  
30 septembre 2018

Le Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées est fondé sur des informations d'ordre public et fournit un aperçu des activités des institutions financières canadiennes en ce qui a trait aux obligations sécurisées. Pour obtenir des précisions sur les exigences et politiques relatives aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, veuillez consulter le *Canadian Registered Covered Bond Programs Guide* (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/canadian-registered-covered-bonds/canadian-registered-covered-bond-programs-guide>)

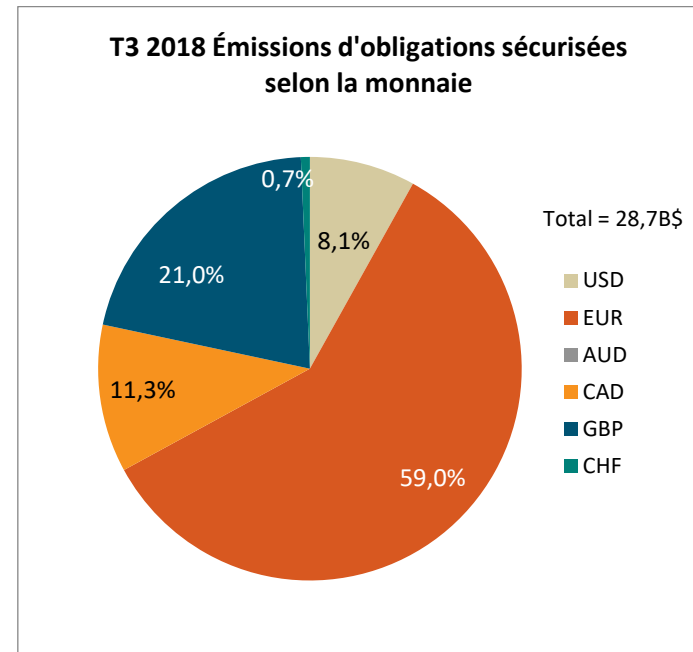
## VOLUMES ANNUELS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES CANADIENNES ÉMISES ET EN CIRCULATION

Les modifications apportées en 2012 à la Loi nationale sur l'habitation établissaient un cadre juridique régissant l'inscription des programmes d'obligations sécurisées au Canada. Cette loi confère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le mandat de tenir un registre des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées et la SCHL est l'administrateur du cadre législatif des programmes d'obligations sécurisées. Avant 2012, les obligations sécurisées émises par les institutions financières canadiennes étaient émises en vertu de programmes structurés qui n'accordaient aucune protection législative aux investisseurs. Le gouvernement et la SCHL ne garantissent ni ne cautionnent les obligations sécurisées émises, et les biens donnés en garantie des obligations sécurisées doivent être composés de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés visant des propriétés de 1 à 4 logements.

Le montant des obligations sécurisées en circulation émises par des institutions financières canadiennes a augmenté graduellement depuis 2007. Au mois de septembre 2018, le montant des obligations sécurisées en circulation émises en vertu du cadre législatif s'élevait 155,9 milliards de dollars et les émissions pour 2018 se chiffraient à 28,7 milliards de dollars.



Source : sites Web d'émetteurs inscrits



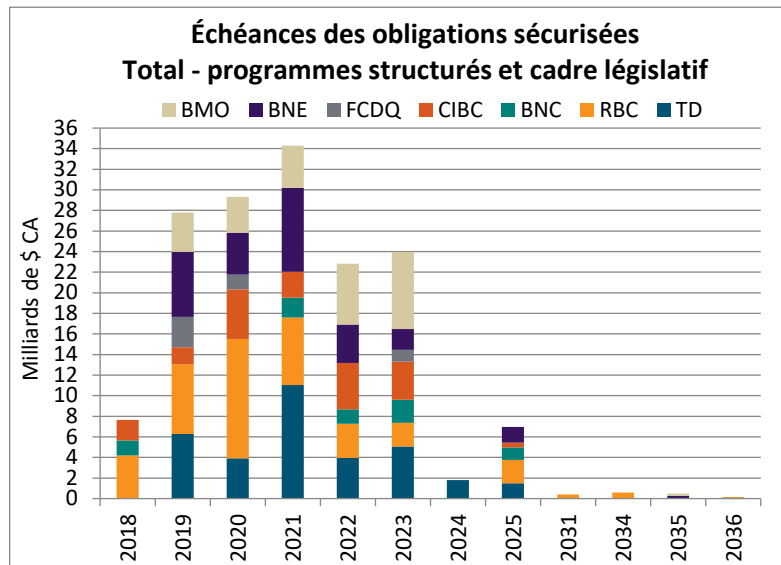
Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## CAPACITÉ D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

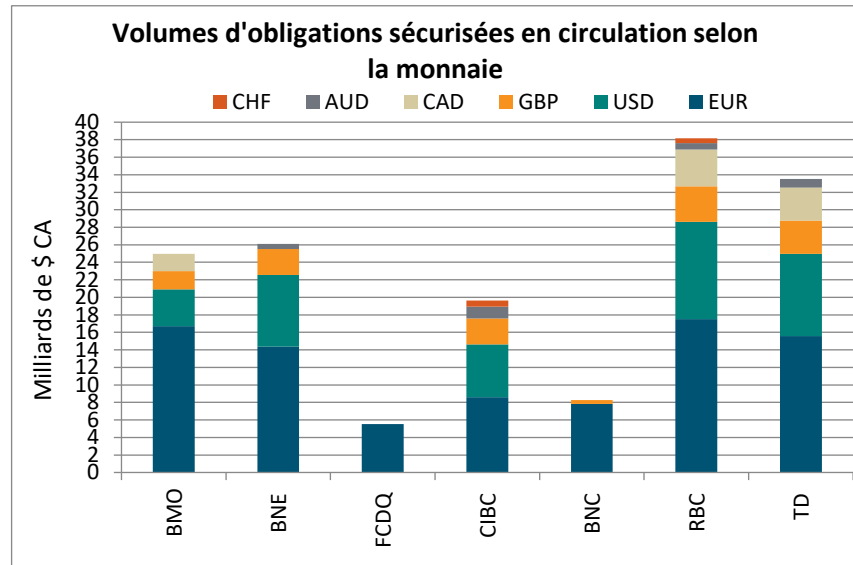
Les six grandes banques canadiennes (Banque de Montréal, Banque de Nouvelle-Ecosse, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Toronto-Dominion) et Fédération des caisses Desjardins du Québec disposent de programmes inscrits d'obligations sécurisées. Au mois d'août 2018, la Banque HSBC Canada a été approuvée comme huitième participante dans le programme canadien d'obligations sécurisées.

Aux termes des exigences réglementaires fédérales et provinciales, le montant cumulatif des obligations sécurisées émises par une institution ne peut pas dépasser la limite de 4,0 % de ses actifs totaux calculée par les organismes de réglementation. Au mois de septembre 2018, la limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées était 212 milliards de dollars. À l'heure actuelle, tous les émetteurs sont en mesure d'émettre d'autres obligations sécurisées. Les rachats futurs d'obligations permettront également l'émission d'obligations supplémentaires.

Montants au 30 septembre 2018	BMO	BNE	FCDQ	CIBC	BNC	RBC	TD	TOTAL
Total des obligations sécurisées en circulation (équivalent en \$CA)	24,9	26,1	5,5	19,6	8,2	38,1	33,5	156,1
Cadre législatif	24,9	26,1	5,5	19,4	8,2	38,1	33,5	155,9
Programmes structurés	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées	30,4	38,3	9,6	23,5	10,0	49,3	50,7	212,0
Capacité d'émission restante	5,4	12,2	4,1	3,9	1,7	11,1	17,2	55,8
Total des obligations sécurisées en circulation en % de la limite réglementaire	82,1%	68,0%	57,3%	83,4%	82,2%	77,4%	66,1%	73,7%



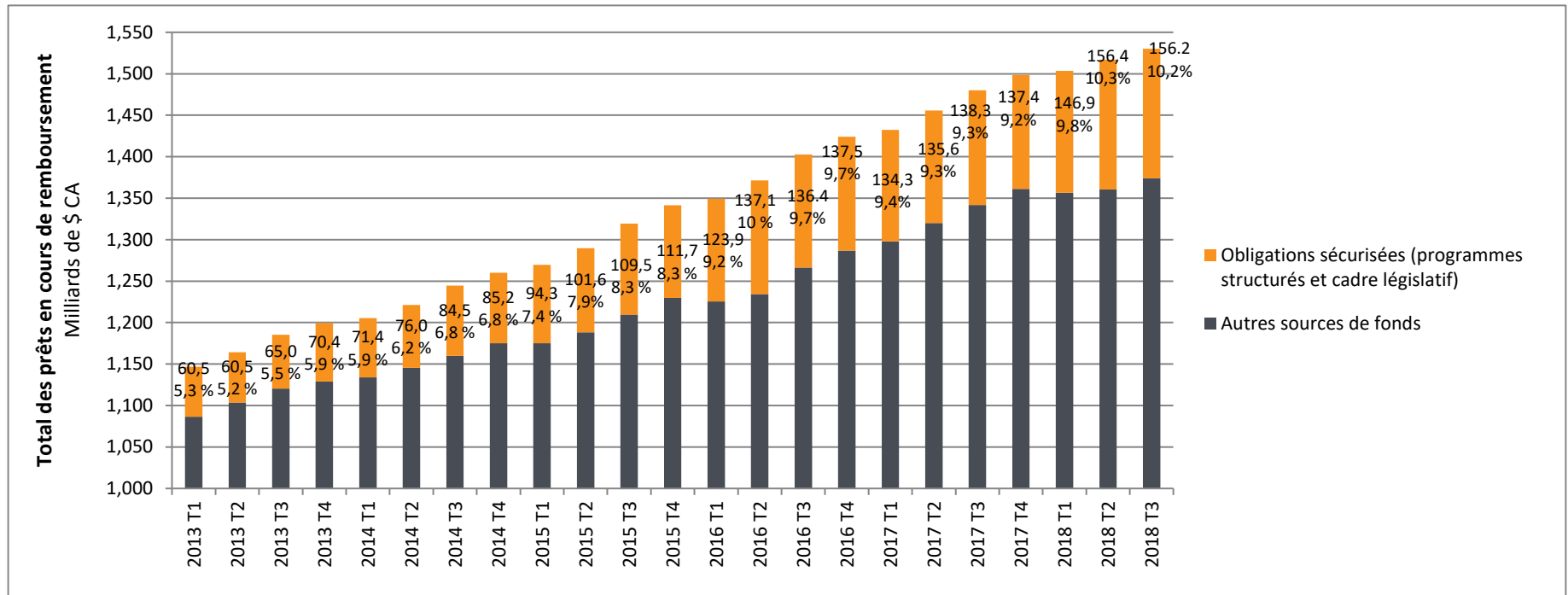
Source : sites Web d'émetteurs inscrits



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## OBLIGATIONS SÉCURISÉES COMME SOURCE DE FONDS

Les prêteurs canadiens augmentent continuellement leur recours aux obligations sécurisées comme source de fonds. Le financement par obligations sécurisées en pourcentage du marché hypothécaire total est passé de 5 % en 2013 à presque 10 % en 2018.



Source : sites Web Banque du Canada, sites Web d'émetteurs inscrits

## PRODUITS ET CHARGES D'ADMINISTRATION DU CADRE JURIDIQUE DES OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de la LNH, les droits perçus pour l'inscription des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées moins les charges connexes doivent couvrir les charges engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses tâches relativement à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées.

Depuis la mise en place du cadre, le barème des droits prévoit un droit de demande de 350 000 \$ et un droit annuel de 350 000 \$ par la suite. Les droits annuels diminueront de 225 000 \$ à 175 000 \$ par émetteur et les droits d'inscription pour les nouveaux émetteurs demeurent inchangés en 2018, à 350 000 \$. La SCHL continuera à surveiller les droits et les charges connexes pour continuer d'administrer le cadre juridique des obligations sécurisées selon le principe du recouvrement des coûts.

	Droit de demande	Droits annuels
2018	350 000	175 000
2017	350 000	225 000
2016	350 000	250 000
2013-2015	350 000	350 000

	Cumul (2012-2017)	T3 2018
<b>Droits acquis</b>	<b>13 475 000</b>	<b>1 450 000</b>
Charges		
Internes	6 726 478	761 225
Externes	4 986 595	
<b>Total des charges</b>	<b>11 713 073</b>	<b>761 225</b>